

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 24 juin 2025		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 15 VOTANTS : 16 QUORUM CARTE GEMAPI : 10	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, PATRICE CHIROUZE, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME. EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, SEBASTIEN VIOLI, CATHERINE PICQUE, FRANÇOIS RIEU, CLAUDE REVIL-BAUDARD, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, PIERRETTE MORAND, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI POUVOIRS : FRANÇOIS RIEU AYANT DONNE POUVOIR A BERENICE LACOMBE-SPADOTTO CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A JEAN-MICHEL DEROBERT ABSENTS : FREDERIQUE DUC CARTE GEMAPI : PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE	VOTES : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSENCES : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 17/06/25		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO

Rapporteur : Pierre BESSY

Délibération n°25-35

Objet : GEMAPI – Demande de subvention : étude de restauration de l'Arly sous le Meu à Megève

Vu la délibération 24-32 du 03/07/2024, relative à la demande de subvention de l'étude pré opérationnelle relative aux travaux de réhabilitation de la décharge de l'Arly sous le Meu à Megève,

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement, la présente délibération annule et remplace la délibération 24-32 du 03/07/2024,

La réalisation de l'étude diagnostique de la décharge située en bordure de l'Arly au lieu-dit sous le Meu, a permis de qualifier les impacts de la décharge sur les milieux. Il est nécessaire de poursuivre la démarche avec une étude de faisabilité de la restauration du lit et des berges de l'Arly. La berge en rive droite au droit de la zone artisanale sera également concernée.

Ce site à réhabiliter se situe dans l'enveloppe de l'espace de bon fonctionnement du lit de l'Arly, comme défini dans l'étude établie dans le cadre de la phase d'études préalable au PAPI.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant TTC
<i>Etude de restauration de l'Arly sous le Meu</i>		18 000 €
<i>Section d'investissement</i>		
Total		18 000 €
RECETTES		
FPRNM	50% sur le montant HT soit 41.7% sur TTC	7 500 €
Département de la Haute-Savoie	30 % sur montant HT soit 25% sur TTC	4 500 €
Commune de Megève	13.3%	2 400 €
SMBVA – maitre d'ouvrage	20%	3 600 €
Total		18 000 €

>>>>>>><<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical décide :

- d'approuver l'opération et son plan de financement,
- de solliciter les subventions auprès du Département de la Haute-Savoie, de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,
- de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ugine, le 26 juin 2025

La secrétaire de séance,

Le Président,

Bérénice LACOMBE-SPADOTTO,

Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20250624-25-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025
Publication : 27/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

